

LITIGE VISANT LES TITRES DE HOME CAPITAL GROUP INC.

Cour supérieure de justice de l'Ontario (région du Sud-Ouest, London, Ontario), dossier de Cour n° 349/17CP

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

I. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES – À LIRE ATTENTIVEMENT

1. Le présent formulaire de réclamation est destiné au groupe ou aux membres du groupe suivants : toutes les personnes et toutes les entités, quel que soit leur lieu de résidence ou de domicile, autres que les personnes exclues et les personnes s'étant retirées du recours (au sens attribué à ces termes ci-dessous), qui ont acquis des actions ordinaires de HCG pendant la période qui commence le 5 novembre 2014, inclusivement et qui se termine à la clôture des négociations à la Bourse de Toronto le 10 juillet 2015, inclusivement (la « période visée par le recours »).
2. Si vous N'êtes PAS un membre du groupe, au sens attribué à ce terme ci-dessous, NE SOUMETTEZ PAS de formulaire de réclamation.
3. Pour soumettre une réclamation afin d'obtenir une indemnité dans le cadre du règlement concernant l'action susmentionnée, vous devez remplir le formulaire de réclamation et le signer à la page 6. Si vous omettez de soumettre un formulaire de réclamation dûment adressé, votre réclamation pourrait être rejetée et vous pourriez ne pas être admissible à un paiement à partir des fonds nets de règlement établis dans le cadre du règlement.
4. Un formulaire de réclamation distinct doit être soumis pour chaque compte dans lequel des actions ordinaires de Home Capital Group Inc. (« HCG ») étaient détenues.
5. Seules vos actions ordinaires de HCG acquises pendant la période visée par le recours sont admissibles pour vous permettre d'obtenir un recouvrement potentiel de fonds aux termes du règlement. Toutefois, parce que vos ventes ou vos actions non vendues détenues jusqu'au moment de la présentation de votre réclamation seront utilisées pour calculer votre perte nette dans le cadre du protocole de distribution, les renseignements sur les acquisitions d'actions ordinaires de HCG après la période visée par le recours, s'il y a lieu, sont nécessaires pour équilibrer les réclamations. Même si ces acquisitions réalisées après la période visée par le recours ne seront pas utilisées pour calculer votre perte nette aux termes du protocole de distribution, les renseignements sont nécessaires afin de traiter votre réclamation adéquatement.
6. La soumission d'un formulaire de réclamation ne garantit pas que vous aurez droit à une partie des fonds nets de règlement.
7. Avant de soumettre un formulaire de réclamation, les réclamants peuvent consulter un exemple de formulaire de réclamation rempli au www.homecapitalsettlement.com.
8. Si vous avez des questions concernant le présent formulaire de réclamation ou si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec l'administrateur du règlement, RicePoint Administration Inc., par téléphone au **1-866- 432-5534** ou par courrier électronique à **homecapital@ricepoint.com**.
9. VEUILLEZ FAIRE PARVENIR À L'ADMINISTRATEUR VOTRE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DÛMENT REMPLI ET SIGNÉ, PORTANT LE CACHET DE LA POSTE DU **22 JANVIER 2018** AU PLUS TARD, À L'ADRESSE SUIVANTE :

**Litige visant les titres de Home Capital
a/s de RicePoint Administration Inc.
P.O. Box 4454, Toronto Station A
25 The Esplanade, Toronto (Ontario) M5W 4B1**

II. DÉFINITIONS IMPORTANTES

1. « action » : L'action intitulée *McDonald c. Home Capital Group Inc., et al.*, déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (région du Sud-Ouest, London, Ontario), dossier de Cour n° 349/17CP.
2. « défendeurs » : Home Capital Group Inc., Gerald M. Soloway, Robert Morton et Robert J. Blowes.
3. « actions admissibles » : Les actions ordinaires de HCG acquises par un membre du groupe ou une personne s'étant retirée du recours pendant la période visée par le recours et encore détenues à la clôture des négociations à la Bourse de Toronto le 10 juillet 2015.
4. « personnes exclues » :
 - a) chaque défendeur;
 - b) les filiales ou les membres du même groupe anciens ou actuels de HCG;
 - c) les dirigeants, les administrateurs, les associés, les représentants légaux, les consultants, les mandataires, les successeurs et les ayants droit de HCG;
 - d) tout membre de la famille de chacun des défendeurs;

e) les héritiers, les successeurs et les ayants droit des défendeurs.

5. « personne s'étant retirée du recours » : Toute personne qui serait autrement un membre du groupe et qui présente une demande de retrait du recours valide au plus tard à la date limite de retrait du recours (la date limite de retrait du recours était le 8 août 2017, à l'heure de fermeture des bureaux).

III. IDENTIFICATION DU RÉCLAMANT

1. Si vous avez acquis des actions admissibles et que le ou les certificats les représentant étaient immatriculés à votre nom, vous êtes l'acquéreur véritable ainsi que l'acquéreur inscrit. Toutefois, si le ou les certificats étaient immatriculés au nom d'un tiers, comme un prête-nom ou une maison de courtage, vous êtes l'acquéreur véritable et le tiers est l'acquéreur inscrit.
2. Utilisez la Partie I du présent formulaire, intitulée « Identification du réclamant », pour identifier chaque acquéreur. De plus, si vous n'êtes PAS le propriétaire véritable et que vous soumettez une réclamation au nom du propriétaire véritable, veuillez indiquer le « Nom du requérant » dans la Partie I « Identification du requérant » sur la première page du formulaire de réclamation. LE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DOIT ÊTRE SOUMIS PAR LES ACQUÉREURS VÉRITABLES RÉELS OU PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL DE CES ACQUÉREURS D' ACTIONS ADMISSIBLES SUR LESQUELLES LA PRÉSENTE RÉCLAMATION EST FONDÉE.
3. Tous les acquéreurs conjoints doivent signer un formulaire de réclamation. Les exécuteurs, les administrateurs, les tuteurs, les curateurs et les fiduciaires doivent remplir un formulaire de réclamation et le signer au nom des personnes qu'ils représentent, et ils doivent joindre une preuve d'autorisation et indiquer leurs titres ou leurs fonctions. Le numéro d'assurance sociale, le numéro d'entreprise ou tout autre identifiant fiscal unique et le numéro de téléphone de l'acquéreur véritable peuvent être utilisés pour vérifier la réclamation. L'omission de fournir ces renseignements pourrait retarder le processus de vérification d'une réclamation ou entraîner son rejet.

IV. FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

1. Les formulaires de réclamation doivent être soumis à l'administrateur (voir ses coordonnées sur la première page des présentes instructions).
2. Un formulaire de réclamation distinct doit être soumis pour chaque compte dans lequel des actions admissibles étaient détenues.
3. Le réclamant doit fournir les renseignements demandés pour **tous** les éléments suivants :
 - a) les actions de HCG détenues à la clôture des négociations le 4 novembre 2014;
 - b) les achats et les acquisitions d'actions de HCG à quelque moment que ce soit au cours de la période visée par le recours;
 - c) le nombre total d'actions de HCG achetées entre le 11 juillet 2015 et le moment du dépôt du formulaire de réclamation;
 - d) les ventes d'actions de HCG entre le 5 novembre 2014 et le moment du dépôt du formulaire de réclamation;
 - e) les actions de HCG détenues au moment auquel le formulaire de réclamation est rempli.

L'omission de fournir tous les renseignements requis pourrait entraîner le rejet de la réclamation d'un réclamant.

4. Le réclamant doit indiquer chaque opération effectuée pendant la période visée par le recours séparément et en ordre chronologique selon la date de l'opération (et non selon la date de règlement), en commençant par la date la plus ancienne. Il doit indiquer avec précision le jour, le mois et l'année de chacune des opérations énumérées.
5. Des avis d'exécution d'opération, des déclarations d'un courtier ou d'autres documents appropriés attestant les opérations du réclamant à l'égard des actions de HCG doivent être soumis avec le formulaire de réclamation. L'omission de soumettre des pièces justificatives acceptées par l'administrateur peut entraîner le rejet de votre réclamation.
6. L'administrateur demande le minimum de renseignements nécessaires au traitement des réclamations. Il peut demander des renseignements supplémentaires afin d'être en mesure de calculer les pertes des réclamants de manière fiable et efficace. Dans certains cas où il serait incapable d'effectuer le calcul de l'indemnité avec précision ou à un coût raisonnable pour le groupe en utilisant les renseignements fournis par un réclamant, l'administrateur pourrait accepter la réclamation sous réserve de recevoir des renseignements supplémentaires.
7. AVIS AU SUJET DES FICHIERS ÉLECTRONIQUES : Les réclamants qui ont effectué un grand nombre d'opérations peuvent demander, ou se faire demander, de fournir les renseignements concernant leurs opérations dans un seul fichier électronique. Si vous souhaitez soumettre une réclamation au moyen d'un tel fichier électronique, vous devez communiquer avec l'administrateur par téléphone au 1-866- 432-5534 ou par courrier électronique à homecapital@ricepoint.com.

Réservé à
l'usage
du bureau

**Litige visant les titres de
Home Capital Group Inc.**

Cour supérieure de justice de l'Ontario
Région du Sud-Ouest, London, Ontario
Dossier de Cour no 349-17CP

Doit porter le cachet de la
poste du 22 janvier 2018

HCQ

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Veillez taper ou écrire vos renseignements en
caractères d'imprimerie dans les cases ci-dessous
Ne PAS utiliser d'encre rouge, de crayon ou
d'agrafes



PARTIE I. IDENTIFICATION DU RÉCLAMANT

Nom	Initiale	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom (copropriétaire véritable)	Initiale	Prénom (copropriétaire véritable)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="radio"/> REER	<input type="radio"/> FERR	<input type="radio"/> REEE
<input type="radio"/> Fiducie	<input type="radio"/> Retraite	<input type="radio"/> IRA
<input type="radio"/> Autre _____ (préciser)		
Nom de la société (propriétaire véritable, si le réclamant n'est pas une personne physique) ou nom du dépositaire s'il s'agit d'un CRI		
<input type="text"/>		
Nom du requérant, s'il s'agit d'une personne autre que le propriétaire véritable indiqué ci-dessus		
<input type="text"/>		
Titre du requérant, s'il ne s'agit pas du propriétaire véritable		
<input type="text"/>		
No de compte/ No de fonds (non requis pour les personnes physiques)		
<input type="text"/>		
Numéro d'assurance sociale/Numéro de sécurité sociale/Identifiant fiscal unique		
<input type="text"/>		
Numéro de téléphone (principal)	Numéro de téléphone (autre)	
<input type="text"/> — <input type="text"/> — <input type="text"/>	<input type="text"/> — <input type="text"/> — <input type="text"/>	
Adresse de courrier électronique		
<input type="text"/>		

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ENVOI POSTAL

Adresse		
<input type="text"/>		
Adresse		
<input type="text"/>		
Ville	Province/État	Code postal/ZIP
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pays		
<input type="text"/>		

POUR
TRAITEMENT
DES
RÉCLAMATIONS
UNIQUEMENT

OB

CB

ATP
 KE
 ICI

BE
 DR
 EM

FL
 ME
 ND

OP
 RE
 SH

JJ / MM / AAAA

POUR
TRAITEMENT
DES
RÉCLAMATIONS
UNIQUEMENT



PARTIE III. Déclaration

Comment avez-vous pris connaissance de ce recours collectif?

- Avis dans un journal Avis envoyé par la poste Renseignements fournis par un courtier/dépositaire
 En ligne (Facebook, Twitter, etc.) Autre _____
(préciser)

Par l'intermédiaire de quelle institution déteniez-vous des actions de Home Capital?

- TD RBC SCOTIA CIBC BMO Autre(s) _____
(préciser)

Je déclare (Nous déclarons), au mieux de ma (notre) connaissance, que les renseignements inscrits sur le présent formulaire de réclamation sont véridiques, exacts et complets.

Je déclare (Nous déclarons) que je vous ai (nous vous avons) divulgué tous mes (nos) avoirs et toutes mes (nos) opérations d'achat et de vente d'actions pour les périodes indiquées dans le présent formulaire de réclamation.

Je déclare (Nous déclarons) également que je ne suis pas une personne exclue ou une personne s'étant retirée du recours (nous ne sommes pas des personnes exclues ou des personnes s'étant retirées du recours) au sens attribué à ces termes dans les instructions générales.

Je consens (Nous consentons) à ce que l'administrateur des réclamations communique les renseignements concernant ma (notre) réclamation aux tribunaux et aux avocats des parties aux actions, dans la mesure nécessaire.

Signé le _____ à _____
(mois/année) (Ville/État/Province/Pays)

(Signature)

(Signature)

(Taper ou écrire votre nom en caractères d'imprimerie)

(Taper ou écrire votre nom en caractères d'imprimerie)

(Titre du (des) signataire(s), p. ex. acquéreur véritable, exécuteur testamentaire ou administrateur successoral)

Preuve d'autorisation de dépôt en pièce jointe? Oui Non

(Titre du (des) signataire(s), p. ex. acquéreur véritable, exécuteur testamentaire ou administrateur successoral)

Preuve d'autorisation de dépôt en pièce jointe? Oui Non

LE TRAITEMENT EN BONNE ET DUE FORME DES RÉCLAMATIONS PREND BEAUCOUP DE TEMPS. NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE PATIENCE.

Aide-mémoire :

1. Veuillez signer la déclaration ci-dessus.
2. N'oubliez pas de joindre vos pièces justificatives, si celles-ci sont disponibles.
3. N'envoyez pas les certificats d'actions originaux. Nous pourrions ne pas être en mesure de vous les retourner.
4. Conservez une copie du formulaire de réclamation et de vos pièces justificatives pour vos dossiers.
5. L'administrateur des réclamations accusera réception de votre formulaire de réclamation par la poste ou par courrier électronique dans les 60 jours. Votre formulaire de réclamation ne sera réputé soumis que lorsque vous recevrez une carte postale d'accusé de réception. Si vous ne recevez pas une carte postale d'accusé de réception dans les 60 jours, veuillez appeler l'administrateur des réclamations au numéro sans frais 1-866-432-5534.
6. Si vous déménagez, vous devez envoyer votre nouvelle adresse à l'administrateur des réclamations. Si vous ne le faites pas, vous risquez de ne pas recevoir de paiement au titre du règlement.

Énoncé de confidentialité

Tous les renseignements fournis par le réclamant sont recueillis, utilisés et conservés par l'administrateur des réclamations et par les avocats du groupe en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) aux fins de l'administration des règlements, y compris l'évaluation de l'admissibilité du réclamant aux termes de l'entente de règlement. Les renseignements fournis par le réclamant sont strictement privés et confidentiels et ne seront pas communiqués sans le consentement écrit exprès du réclamant et une ordonnance du tribunal.

L'expression « avocats du groupe » s'entend de Siskinds LLP de London, en Ontario. L'« administrateur des réclamations » s'entend de Ricepoint Administration Inc., de London, en Ontario.

